

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMUNE DE BORDÈRES SUR L'ÉCHEZ**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2022**

<p>DATE DE LA CONVOCACTION : 12 décembre 2022</p>	<p>Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Bordères sur l'Échez, sous la présidence de Monsieur Jérôme CRAMPE, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 12 décembre 2022</p>	<p>Présents : Jérôme CRAMPE, François RODRIGUEZ, Sophie DRAPIER, Pierre JEAN-MARIE, Stéphanie MENUET, Christian FOURCADE, Solange GUINLE, Patrick TRAPANI, Lucie CLAVERIE, Philippe GARRABOS, Josiane VANDENBULCK, Françoise BONNASSIES, Christian BASTIT, Claire-Élodie GIRARDIN, Laurent ROUSSEAU, Mélanie MATHÉ, Armelle TRAPANI, Yannick PARDONCHE.</p> <p>Excusés : Jean-Pascal GONZALEZ Olivier DARRIBES Germaine PAUL</p> <p>Pouvoirs à : Patrick TRAPANI Jérôme CRAMPE François RODRIGUEZ</p> <p>Absents : Damien GARDEY, Jean-Marie LARBAIG, Christelle MONTALBETTI, Patrick CAZALA, Lucien LARBAIG, Agnès BORDES, Gérard VIEIL.</p> <p>a été élu(e) Secrétaire de séance : Lucie CLAVERIE</p>
<p>Membres du Conseil en exercice : 28 Votants : 21</p>	<p>Pour : 21 Contre : Abstention :</p>

- 1 – FINANCES – *Crédits d'investissements - Présenté par Jérôme CRAMPE*
- 2 – AFFAIRES GÉNÉRALES – *Approbation du projet de Convention Territoriale Globale (CTG) - Présenté par Stéphanie MENUET*
- 3 – PERSONNEL – *Toiletage du tableau des effectifs - Présenté par Sophie DRAPIER*
- 4 – PERSONNEL – *Nomination des membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Social Territorial - Présenté par Jérôme CRAMPE*
- 5 – ZAE – *Zones d'activités Économiques : approbation de l'avenant n°1 aux conventions de mise à disposition des services et procès-verbaux de mise à disposition des biens avec l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées - Présenté par Jérôme CRAMPE*
- 6 – *Motion sur les conséquences de la crise énergétique - Présenté par Jérôme CRAMPE*

0 - Approbation du PV du Conseil Municipal du 14 novembre 2022 et signature de Madame la 1^{ère} Adjointe et du Secrétaire de séance

D01-2022-075 – FINANCES – Crédits d'investissements (JC)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, il est possible d'engager et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (article 5, loi du 5 janvier 1988).

Considérant qu'il est nécessaire de régler les factures réceptionnées avant le 15 avril 2023,

Le montant budgétisé en 2022 par opération étant de :

Opération 11 (Terrains)	53 971,00 €	soit le quart	13 492,75 €
Opération 12 (Matériels Mobiliers)	50 362,95 €	soit le quart	12 590,73 €
Opération 15 (Bâtiments communaux)	1 066 991,32 €	soit le quart	266 747,83 €
Opération 16 (Voiries)	362 751,42 €	soit le quart	90 687,85 €

D02-2022-076 – AFFAIRES GÉNÉRALES – Approbation du projet de Convention Territoriale Globale (CTG) (SM)

Définition : « La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat entre la CAF et une (ou des) collectivité (s) qui vise à renforcer de façon globale l'efficacité, la cohérence et la coordination de tous les acteurs. »

Elle intègre tous les champs d'intervention de la CAF et apporte une meilleure visibilité des services proposés sur leur territoire.

La CTG décline un accord sur des ambitions communes en matière de service aux familles entre la CAF et une ou plusieurs collectivités sur le territoire d'un EPCI au sein d'un document de référence fondé sur un diagnostic partagé et concrétisé par un plan d'actions.

Il est nécessaire de signer la convention territoriale globale pour permettre à la CAF de maintenir sa participation financière en direction de la jeunesse borderaise,

D03-2022-077 - PERSONNEL – Toilettage du tableau des effectifs (SD)

Comme tous les ans, il est nécessaire de toiletter le tableau des effectifs en ajoutant des postes manquants et supprimant les postes inoccupés.

D04-2022-078 – PERSONNEL – Nomination des membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Social Territorial (JC)

La création du Comité Social Territorial a été approuvée lors du Conseil Municipal du 8 juin 2022, il est maintenant nécessaire de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal qui siègeront à cette instance au moins deux fois par an.

D05-2022-079 – ZAE – Zones d'Activités Économiques : Approbation de l'avenant n°1 aux conventions de mise à disposition des services et procès-verbaux de mise à disposition des biens avec l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (JC)

La convention de mise à disposition partielle de service entre la communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et la commune de Bordères sur l'Echez signé le 28 septembre 2018, est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Il est donc nécessaire de signer l'avenant n°1 de prolongation.

D06-2022-080 – Motion sur les conséquences de la crise énergétique (JC)

Le Conseil Municipal, concernant la crise énergétique, soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence -quels que soient leur taille ou leur budget.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 19 h 36

Jérôme CRAMPE
Maire



Lucie CLAVERIE
Secrétaire de séance



